



Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué.e.s de Coriolis Infrastructures du 14.06.2023

Compte de résultat et d'investissement 2022

1. Introduction

Suite à l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures au 01.01.2022, les comptes sont présentés en deux parties : le compte de résultat et le compte d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Compte de résultat 2022

2.1 Produits

En fonction de l'apport du Casino Barrière et de la prudence à maintenir quant à la situation économique de Coriolis Infrastructures, le Comité de direction a arrêté la participation 2022 des communes membres à CHF 32.50 par habitant. Selon la population légale de 61'532 habitant.e.s, la participation des communes s'est élevée à **CHF 1'999'790.-** (CHF 1'998'295.- en 2021) soit 64 % du total des produits (74 % en 2021).

La Convention du 13 novembre 2007 prévoit que le Casino de Fribourg verse à Coriolis Infrastructures, par avances trimestrielles, le 12,5% du produit net des jeux (PNJ). Pour l'année 2022, l'Association a encaissé **CHF 1'116'415.22** (CHF 709'881.- en 2021) soit 36 % du total de la participation des communes et des apports du Casino (26 % en 2020).

La Commune d'Avry a cessé sa participation volontaire pour un montant de CHF 10'000.- en 2022.

Les intérêts bancaires ont rapporté **CHF 6.15**.

Le total des produits se monte à **CHF 3'116'211.37** (CHF 2'827'341.25 en 2021).

2.2 Charges

Conformément à ses buts statutaires, à son budget 2022 et en accord avec le Règlement du Fonds culturel de l'agglomération de Fribourg, Coriolis Infrastructures a affecté ses produits au financement de la politique culturelle dans l'Agglomération de Fribourg.

Charges en lien avec la Fondation Equilibre et Nuithonie

Conformément au Mandat de prestations 2022-2024 avec la Fondation Equilibre et Nuithonie, la participation aux frais d'exploitation de sa saison ordinaire se monte à **CHF 1'955'000.-** et la participation au renouvellement de l'équipement des théâtres, à **CHF 70'000.-**.



Les primes ECAB et Zurich Assurances s'élèvent à **CHF 52'006.95**. (CHF 46'900.55 en 2021). La différence avec le budget provient d'une facture de prime ECAB 2021 pour Nuithonie payée en 2022, pour un montant de CHF 2'553.20.

En 2022, la Réserve rénovation et entretien est passée de CHF 719'582,05 à CHF 466'976,20 en raison du financement du chauffage à distance de Nuithonie. Afin d'être en mesure de financer les investissements à venir pour Equilibre et Nuithonie, en référence au plan d'entretien des infrastructures sur 10 ans, on verse à la Réserve rénovation et entretien un montant de **CHF 323'023,80**, de manière à la porter à CHF 790'000,00.

Coriolis Infrastructures subventionne dorénavant les communes siège pour l'entretien des infrastructures Equilibre et Nuithonie. **CHF 17'744.90** ont été investis :

- **Equilibre** : CHF 10'888.50 concernant des réparations ponctuelles de l'étanchéité, de remplacement de matériel pour la ventilation et du contrôle des installations électriques.
- **Nuithonie** : CHF 6'856.40 concernant des réparations de l'ascenseur, de la ventilation, de l'éclairage à l'entrée du théâtre, et au remplacement du circulateur de chauffage.

CHF 500'000.- ont permis de diminuer l'emprunt de 5 millions contracté le 15 avril 2012, sur décision de l'Assemblée des délégués du 10 février 2010. Il s'agit du 10^{ème} et dernier remboursement.

Charges en lien avec d'autres infrastructures

Les investissements pour d'autres infrastructures culturelles s'élèvent à **CHF 2'000.-** visant à améliorer des infrastructures de l'atelier et de la salle d'exposition de Tramway à Villars-sur-Glâne. Cet atelier regroupant une quinzaine de professionnels créatifs est un lieu de production artistique régulièrement ouvert aux publics par sa programmation.

Charges en lien avec la politique culturelle régionale

Un mandat d'étude des publics a été attribué à l'Association K pour un montant de **CHF 5'000.-**.

Autres charges

Les jetons de présence s'élèvent à **CHF 13'230.-** (CHF 24'293.- en 2021).

Les mandats administratifs s'élèvent à **CHF 137'876.10**.

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 22'002.62** (CHF 5'385.- en 2021). Ils comprennent les honoraires pour CHF 15'319.21 (en particulier un mandat de communication pour l'établissement d'un dossier sur l'apport du Casino à la culture régionale en lien avec le renouvellement de la concession du Casino) et des frais divers pour CHF 6'683.41. Le budget 2024 concernant ce poste sera ajusté à CHF 20'000.- afin de correspondre aux nouvelles réalités.

Les intérêts sur les deux emprunts (CHF 5'000'000.- le 15 avril 2012 pour les travaux d'optimisation d'Equilibre et CHF 500'000.- le 10 décembre 2013 pour participer au financement de l'enveloppe de la Salle Mummenschanz) se sont montés à **CHF 12'302.10**.

Le total des charges s'élève à **CHF 3'115'162.67** (CHF 2'565'190.05 en 2021).

2.3 Résultat

Le compte de résultat dégage un **solde positif** de **CHF 6'024.90** (résultat 2021 : bénéfice de CHF 262'151.20).

Le bénéfice reporté au 1^{er} janvier 2023 se monte à **CHF 597'732.85** (CHF 591'707.95 au 01.01.2022).

Le bénéfice reporté, qui représente la fortune de Coriolis Infrastructures, lui permet de pouvoir répondre à un éventuel non allégement fiscal de la Commission fédérale des Maisons de Jeux, qui ferait tomber le soutien du Casino Barrière de 12,5% à 8% du Produit net des jeux.

3. Compte d'investissement 2022

3.1 Préambule

L'entrée en vigueur du nouveau Mandat de prestations au 01.01.2022 apporte notamment les changements suivants dans le financement des investissements pour les infrastructures : les investissements sont dorénavant planifiés à 10 ans. Les communes siège présentent leur demande annuelle de financement à Coriolis Infrastructures. Après analyse, le budget d'investissement annuel est soumis à la Commission financière de Coriolis Infrastructures qui propose sa validation à l'Assemblée des délégué.e.s.

Une procédure a été mise en place avec les deux communes siège et Coriolis Infrastructures pour le financement de l'entretien et de l'investissement dans les deux infrastructures. Cette procédure permet ainsi de garantir à long terme l'entretien des bâtiments des deux théâtres, tout en assurant une surveillance technique.

3.3 Produits

CHF 323'023,80 ont été attribués à la réserve rénovation et entretien. Celle-ci passe d'un solde de CHF 466'976,20 à un total de **CHF 790'000.-**. Ainsi, la réserve est restaurée à une somme proche de celle de 2021, de manière à la reconstituer après son utilisation partielle courant 2022 pour financer le CAD de Nuithonie. L'entretien des bâtiments devenant désormais une priorité et un enjeu économique majeur, il est important d'assurer la possibilité de financement pour les besoins à venir.

Notons qu'une analyse financière sera menée au cours de l'année 2023, en vue de l'établissement du budget 2024 et de la nécessité d'assurer la possibilité d'obtenir les apports du Casino, en lien avec les critères de la CFMJ.

3.2 Charges

Les investissements pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à **CHF 252'605.85** et se répartissent de la manière suivante :

- CHF 35'571.15.- pour Equilibre : adaptation des sprinklers et remplacement des batteries des onduleurs.
- CHF 217'034.70 pour Nuithonie : raccordement au CAD, installation d'une climatisation pour le local serveur, pose d'un rideau air chaud pour le tambour d'entrée, installation d'une main-courante à la salle de répétition, réfection du sol en asphalte du local technique (1er étage).

4. Le Bilan au 31.12.2022

4.1. Actifs transitoires

Le montant des actifs transitoires est de **CHF 176'426.20**. Le détail est le suivant:

- CHF 151'426.20 : avance sur la taxe de puissance suite au raccordement de Nuithonie au chauffage à distance - CAD. Un remboursement sur 20 ans a été convenu avec la FEN depuis 2023, selon les annuités suivantes : CHF 7'500.-/an de 2023-2041 et CHF 8'926.20 en 2042.
- CHF 25'000.- : avance sur les subventions versées en 2022 à la FEN.

Le montant des passifs transitoires est de **CHF 241'034.15**. Le détail est le suivant:

- Le remboursement, à Villars-sur-Glâne, des frais de Raccordement au CAD pour Nuithonie pour un montant de CHF 215'237.25.
- Les frais pour l'apéritif de l'Assemblée des délégué.e.s du 22.12.22 pour un montant de CHF 1'824.30.
- Divers frais administratifs pour un montant de CHF 324.60
- Les honoraires de l'Association K pour l'étude sur les publics pour un montant de CHF 5'000.-.
- Les frais de révision 2022 pour un montant de CHF 1'625.-.
- Le remboursement au Casino sur les acomptes versés en 2022 pour un montant de CHF 17'023.-.

Le bénéfice de l'exercice 2022 est de **CHF 6'024.90** (résultat 2021 : bénéfice de CHF 262'151.20).

Le bénéfice reporté au 31.12.22 est **CHF 597'732.85**.

5. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- **Accepter le compte de résultat 2022 tel que proposé.**
- **Accepter le compte d'investissement 2022 tel que proposé.**
- **Accepter le bilan 2022 tel que proposé.**

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet

Présidente

Gestionnaire du Fonds

Annexe : compte de résultat et d'investissement 2022